Les HAUTS-d'ANJOU

CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE CHAMPIGNE
CONTIGNE MARIGNE BRISSARTHE
CHERRE SOEURDRES QUERRE

Conseil Municipal

mardi 3 novembre 2026

Note de Synthèse

ADMINISTRATION GENERALE

Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux

M. Pierre GERMAIN et M. Jean-François PERDRIAU ont informé Mme le Maire de leur souhait de démissionner de leur mandat de conseillers municipaux. Conformément au code électoral, les deux candidats suivants issus de la liste Un nouvel élan pour Les Hauts-d'Anjou sont installés immédiatement. Il est proposé d'accueillir Mme Maryvonne GENDRON et M. Yannick SIMON comme membre du Conseil Municipal.

Détermination du nombre d'adjoints à la suite de la démission d'un adjoint

Par délibération du 22 mars 2026, le Conseil Municipal a déterminé le nombre d'adjoints à 11. A la suite de la démission de Jean-François PERDRIAU de son mandat d'adjoint, il est proposé de porter à 10 le nombre d'adjoint.

Fixation des indemnités de fonctions

Par délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2026, les indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal ont été fixées. A la suite de la modification du nombre d'adjoint, il convient de modifier les indemnités perçues par chaque adjoint au Maire et conseiller délégué. Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est joint en annexe.

Commissions thématiques – Désignation de nouveaux représentants

A la suite des différents mouvements au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier les membres des commissions thématiques.

Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Pierre GERMAIN était membre administrateur du CCAS. A la suite de sa démission de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à une nouvelle élection de la liste des membres du CCAS.

Motion de soutien à l'action de la FDGDON de Maine-et-Loire concernant le choucas des tours

Le choucas des tours est une espèce protégée dont les populations font l'objet d'un suivi régulier à l'échelle départementale. Cette espèce peut-être à l'origine de nuisances et de dommages affectant les exploitations agricoles, le patrimoine bâti ou la qualité de vie des habitants. Il est proposé une motion de soutien à l'action du FDGDON pour leur travail sur la coordination, le suivi et le recensement des nuisances causées par le choucas des tours.

URBANISME ET ADAPTATION DU TERRITOIRE

Régularisation foncière autour du Piron - Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public située sur la parcelle 065 A n°601

Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement d'une emprise d'environ 250 m² située sur la parcelle 065 A n°601, en vue de sa cession aux deux propriétaires riverains. Cette emprise n'est plus affectée ni à l'usage direct du public ni à un service public. Une partie est intégrée de fait aux propriétés voisines (parcelles n°595 et n°593), tandis que le reste constitue un délaissé séparé du reste de la parcelle par un fossé.

Régularisation foncière autour du Piron - Cession d'une emprise communale déclassée (parcelle 065 A n°601) au propriétaire de la parcelle 065 A n°593

Cette délibération vise à autoriser la cession d'une bande de terrain d'environ 50m² au propriétaire riverain. Cette opération permettra de régulariser les limites de propriété afin de les mettre en cohérence avec la situation existante.

Régularisation foncière autour du Piron - Cession d'une emprise communale déclassée (parcelle 065 A n°601) au propriétaire de la parcelle 065 A n°595

Cette délibération vise à autoriser la cession d'une bande de terrain et d'un délaissé triangulaire représentant une surface totale d'environ 200 m². Cette cession permettra de régulariser les limites de propriété en les mettant en conformité avec la situation existante et de libérer la commune de l'entretien d'un délaissé difficile d'accès.

Régularisation foncière autour du Piron - Désaffectation et déclassement d'emprises communales situées sur la parcelle 065 C n°1026

Le reméandrage du Piron et la création d'un cheminement ont nécessité le déplacement de clôtures. A la suite de ces travaux, plusieurs petites emprises communales se trouvent intégrées de fait à la propriété voisine. N'étant plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public, ces emprises peuvent être déclassés du domaine public en vue de leur cession. Il est proposé au Conseil municipal de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement

Régularisation foncière autour du Piron - Acquisition d'emprises foncières situées sur la parcelle 065 C n°1027 et cession de biens déclassés situés sur la parcelle 065 C n°1026

Le déplacement des clôtures, rendu nécessaire par le reméandrage du Piron et la création du cheminement doux, a entraîné des empiètements réciproques entre la propriété communale et celle du riverain. La commune occupe de fait une partie de la propriété du riverain, tandis que ce dernier occupe une partie du terrain communal. Une acquisition par la commune et une cession au riverain permettront de régulariser ces situations et de mettre les limites de propriété en cohérence avec l'occupation actuelle des terrains. La délibération vise à autoriser ces opérations foncières et la signature des actes correspondants

Requalification de la traversée de bourg de Champigné - Désaffectation et déclassement d'une emprise communale située rue du Docteur Chailloux, attenante à la parcelle 065 B n°956

La commune et le propriétaire de la parcelle 065 B n° 956 empiètent réciproquement sur leurs propriétés respectives. Un échange foncier est envisagé afin de régulariser les limites de propriété. Préalablement à cet échange, il est nécessaire de déclasser une emprise communale d'environ 8 m², actuellement occupée par le propriétaire riverain et qui n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public. Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation de cette emprise et de prononcer son déclassement en vue de l'échange foncier.

Requalification de la traversée de bourg de Champigné – Complément aux délibérations du 7 juillet 2026 (DCM2026_091 et DCM2026_092)

Les délibérations du 7 juillet 2026 relatives aux opérations foncières menées dans le cadre de la requalification de la traversée de bourg ne précisaient pas la répartition des frais de notaire. Cette délibération vient compléter les précédentes en précisant que ces frais seront à la charge de l'acquéreur, afin de clarifier les conditions financières des opérations et d'en faciliter la réalisation.

Acquisition de parcelles situées au lieu-dit "La Louvrette" à Châteauneuf-sur-Sarthe (Parcelle section AK n°0068 et AK n°0069) et à Juvardeil (Parcelle section B n°448)

À la suite de la signature d'un protocole d'accord transactionnel destiné à mettre fin au litige opposant la commune aux consorts LEBRUN, relatif à un glissement de terrain ayant entraîné une accumulation de déchets sur leur propriété, la commune doit procéder à l'acquisition des parcelles concernées conformément aux engagements pris dans cet accord. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ces acquisitions et la signature des actes correspondants, sous réserve de la réception et de la vérification du projet d'acte notarié.

Lotissement de La Cigale à Châteauneuf-sur-Sarthe - Approbation de la convention de rétrocession des voiries et espaces communs avec MELDOMYS

La convention définit les conditions dans lesquelles l'aménageur MELDOMYS rétrocède à la commune les voiries et les espaces communs du lotissement de la Cigale. Elle précise notamment les modalités techniques et financières de ce transfert. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser sa signature.

Lotissement de la Cigale à Châteauneuf-sur-Sarthe – Dénomination de voies – Rue de Séronnes et impasse du Presbytère

Dans le cadre du projet de lotissement de La Cigale à Châteauneuf-sur-Sarthe porté par Meldomys, de nouvelles voies sont créées afin de desservir l'opération située à proximité de la maison médicale. Il est proposé d'approuver les dénominations suivantes : rue de Séronnes pour la voie principale traversant le lotissement, et impasse du Presbytère pour la voie impasse située en extrémité de l'opération.

ESPACES PUBLICS

Dépannage sur le réseau d'éclairage public – Versement d'un fond de concours au Siéml

Le Siéml a effectué plusieurs dépannages sur le réseau d'éclairage public à la demande de la collectivité. Conformément au règlement financier du Siéml, il convient d'approuver le versement d'un fonds de concours au Siéml pour les dépannages effectués entre le 15 septembre 2025 et le 31 août 2026. L'ensemble des opérations concernées sont indiquées dans le tableau ci-annexé.

Opération de réparation du réseau d'éclairage public – Remplacement d'une lanterne rue du Dr Chailloux à Champigné – Remplacement d'un plateau LED rue du Câble à Châteauneuf-sur-Sarthe - Versement de fonds de concours au Siéml

La commune est confrontée à des pannes et des accidents occasionnant des dégâts sur le réseau d'éclairage public. Des demandes de travaux de réparation sont alors formulés auprès du Siéml. Les travaux concernés par cette délibération concernent le remplacement d'une lanterne rue du docteur Chailloux à Champigné et le remplacement d'un plateau LED rue du câble à Châteauneuf-sur-Sarthe. Le détail estimatif de ces travaux est joint en annexe.

EMBELLISSEMENT DES VILLAGES

Plan de gestion différenciée des espaces verts – Approbation d'une convention d'accompagnement avec le CPIE Loire Anjou

La commune souhaite élaborer un Plan de gestion différenciée des espaces verts à l'échelle de l'ensemble du territoire communal. Ce document permettra de recenser les espaces à entretenir, de les caractériser et de définir, pour chaque espace, un niveau d'intervention adapté aux usages, aux enjeux environnementaux et aux moyens disponibles. Le CPIE Loire Anjou accompagne les collectivités dans la mise en place de ce type de démarche. Il est donc proposé d'approuver les termes d'une convention d'accompagnement avec le CPIE afin de formaliser et de permettre le démarrage de la mission. Le projet de convention est joint en annexe.

ENFANCE ET EDUCATION

Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et extrascolaires

En raison de l'évolution des horaires des accueils périscolaires et de la mise en place du portail famille - incluant l'application de pénalités financières en cas de défaut d'inscription ou de retard lors de la prise en charge des enfants, il convient d'actualiser les règlements intérieurs. Ces modifications prendront effet au 1er janvier 2027. Les projets de ces règlements sont joints en annexe.

Partenariat CAF et CCVHA - CTG – Signature de la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est signée entre les différentes communes du territoire, représentées par la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou et la CAF. Ce cadre partenarial vise à définir une stratégie partagée et à consolider le développement de l'offre de services aux familles sur le territoire. C'est un engagement de la part des communes à renforcer l'action sociale de proximité : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, habitat, sénior, etc. et un engagement de la CAF à participer financièrement à ces projets. Il convient ainsi d'autoriser la CCVHA à signer la convention avec la CAF au nom des Hauts-d'Anjou.

FINANCES

Acceptation du legs consenti à la commune par Mme Marie-Renée ARNOULT

Par testament, Mme Marie-Renée Arnoult, ancienne habitante de Cherré décédée en 2022, a institué la commune des Hauts-d'Anjou légataire universelle, sous la condition d'assurer l'entretien de l'église de Cherré. Cette charge n'entraîne pas d'obligation nouvelle pour la commune, celle-ci assurant déjà l'entretien de cet édifice. L'état prévisionnel de la succession fait apparaître un actif supérieur au passif. En outre, la commune est bénéficiaire de contrats d'assurance-vie. Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce legs, l'intérêt communal étant manifeste, et d'autoriser les démarches nécessaires à son règlement.

VIE ECONOMIQUE

Pacte en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat – Convention de partenariat 2026-2032 avec la Chambre des métiers et de l'artisanat

La Chambre des métiers et de l'artisanat propose à la commune de s'engager conjointement dans une politique affirmée de développement et de valorisation de l'artisanat. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie de proximité et de l'économie durable, indispensables à l'attractivité et au développement du territoire. Il est proposé de conclure un pacte en faveur de l'économie et de l'artisanat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Un projet de convention définissant les modalités de ce partenariat sur les années 2026-2032 est joint en annexe.

RESSOURCES HUMAINES

Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités de France – Mandat spécial pour les membres du bureau municipal

Le 107ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités de France se déroulera à Paris, porte de Versailles du 24 au 26 novembre 2026. Chaque année, cet évènement est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Il est proposé de confier un mandat spécial aux membres du bureau municipal pour permettre la prise en charge des frais engendrés par cette participation à cet évènement.

Tableau des effectifs

Afin de répondre aux besoins de services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de modifier les grades maximums de trois postes permanents, et de modifier le temps de travail de cinq postes du service enfance-éducation.

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

AFFAIRES DIVERSES

Calendrier 2027 du Conseil Municipal